24 janvier 2006 **06.108**

Interpellation Elisabeth Berthet

Filière HES-SO musique, quelle priorité?

Après quatre années d'études du dossier des filières HES musique conduites au Conservatoire neuchâtelois et abouties en 2004, la décision du comité stratégique du 17 juin 2005 de la HES-SO fut de passer de la phase **d'étude** à celle de **réalisation** dès septembre 2005. Le processus a été interrompu par décision du Conseil d'Etat à fin août 2005.

Malgré la volonté exprimée, le 7 décembre 2005, par les trois quarts des députés de poursuivre la démarche devant mener à l'accréditation, nous devons constater que l'avancement du dossier des filières HES musique semble avoir pris du plomb dans l'aile.

Vu la durée de la procédure, la HES-SO va déposer la demande de reconnaissance en décembre 2006.

Si l'accréditation peut être considérée comme une démarche politique, la décision ultime est entièrement basée sur l'organisation mise en place et son fonctionnement. Il ne suffira pas de présenter un organigramme impeccable de la future organisation des filières de musique et une liste d'intentions ainsi qu'un projet d'intégration dans l'organigramme de la Haute école Arc.

Le Conseil d'Etat doit respecter la volonté du Grand Conseil et donner au Conservatoire neuchâtelois la possibilité d'obtenir l'accréditation. Il y a donc urgence dans les mesures à prendre.

- Les démarches nécessaires pour la modification de la structure de direction doivent être entreprises de manière à ce que la nouvelle direction puisse entrer en fonction à la r**entrée de l'automne 2006**. Pour respecter ce délai, la mise au concours des postes, exigée par la loi et le règlement de la HES-SO, est donc une priorité.
- L'engagement des responsables de filières, attendu par le HES-SO depuis le **1er septembre 2005**, doit intervenir immédiatement, car ces derniers ont à participer aux travaux en cours dans le réseau des filières HES musique romand.

La modification de la loi sur le Conservatoire neuchâtelois, le rapport sur l'intégration de la filière musique et la vue d'ensemble de l'organisation de la Haute école Arc s'imposent aussi rapidement et devront être présentés au Grand Conseil avant l'été.

Il est illusoire de croire que les modifications et les engagements nécessaires et obligatoires, décrits ci-devant, peuvent être entrepris après la présentation et l'acceptation des rapports par le Grand Conseil, soit dans quelques mois.

Les adaptations demandées de l'informatique et de la bibliothèque peuvent quant à elles être entreprises progressivement.

En conséquence, nous demandons au Conseil d'Etat:

- de tout mettre en oeuvre pour respecter la volonté du Grand Conseil;
- de respecter l'urgence des mesures à prendre;
- de fixer le calendrier de l'ensemble des mesures afin que les délais HES-SO puissent être respectés.

L'urgence est demandée.

Cosignataires: M.-A. Nardin et E. Bernoulli.